

## ANNEXE 1

À LA

## CONVENTION INTERAMÉRICAINNE DE RADIO-COMMUNICATIONS

Signée à la Havane, le 13 décembre 1937

RÈGLEMENT INTÉRIEUR DES CONFÉRENCES INTERAMÉRICAINNES DE  
RADIO-COMMUNICATIONS

## TABLE DES MATIÈRES

	PAGES
<b>CHAPITRE I.—DÉFINITIONS</b>	
Art. 1.—Gouvernements américains, Délégués et Représentants.....	25
<b>CHAPITRE II.—ORGANISATION DES CONFÉRENCES</b>	
Art. 2.—Fonctionnaires de la Conférence.....	25
Art. 3.—Attributions des fonctionnaires.....	25
Art. 4.—Des Commissions.....	27
Art. 5.—Membres des Commissions.....	27
Art. 6.—Organisation des Commissions.....	27
Art. 7.—Fonctions des Commissions.....	29
<b>CHAPITRE III.—LANGUES OFFICIELLES</b>	
Art. 8.—Espagnol, Anglais, Portuguais et Français.....	29
<b>CHAPITRE IV.—QUORUM ET VOTATION</b>	
Art. 9.—Quorum.....	31
Art. 10.—Votation.....	31
<b>CHAPITRE V.—PROCÉDURE</b>	
Art. 11.—Séances plénières.....	31
Art. 12.—Séances des commissions.....	33
<b>CHAPITRE VI.—NOUVEAUX SUJETS</b>	
Art. 13.—Règles de procédure.....	33